



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 117829

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui faire connaître le montant des recettes liées à l'application en France de la taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion, en 2006. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

À la date du 28 février 2007, le montant des déclarations souscrites par les compagnies aériennes au titre de la taxe de solidarité internationale sur les billets d'avion, relatives aux vols opérés en France à compter du 1er juillet 2006 et jusqu'au 31 décembre 2006, s'élève à 61,21 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117829

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 2007, page 1180

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3452